

Bilans de compétences

1- OBJECTIF DU BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences permet à toute personne qui s'interroge sur les conditions de son évolution personnelle et professionnelle de se repositionner, de construire un projet professionnel réaliste et actif en vue d'une insertion professionnelle satisfaisante.

Faire un bilan de compétences, c'est identifier et reconnaître ce que la personne fait pour agir, réussir et résoudre des problèmes. Le prestataire s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour que le bénéficiaire :

- Soit acteur de son bilan
- Bénéficie d'une valorisation personnelle et professionnelle

2-CONTENU DU BILAN

Le contenu du bilan est établi en fonction de la situation personnelle et professionnelle du bénéficiaire selon trois dimensions possibles. Certaines situations nécessiteront un travail spécifique et des outils appropriés.

- Prendre en compte les acquis professionnels, les reformaliser, pour construire son portefeuille compétences et son projet professionnel
- A partir de sa situation actuelle et professionnelle, reconnaître sa compétence en termes d'acquis transférables éventuellement à de nouvelles situations
- Confronter les représentations personnelles de l'univers professionnel et les attentes en terme de projet avec la réalité du monde du travail et ses propres compétences
- Recenser et analyser les données objectives de l'environnement économique et de la vie des entreprises afin de permettre une meilleure adéquation poste/personne
- Découvrir ou mieux connaître les composantes de son identité personnelle en vue de les optimiser dans le monde du travail.
- Procéder à l'inventaire exhaustif de ses aptitudes et intérêts en matière d'emploi pour affiner ou compléter l'élaboration de son profil professionnel
- Bâtir, de façon personnalisée, un projet professionnel et un plan d'action en utilisant les différentes données recueillies au cours de la phase de bilan (portefeuille compétences)

3-LES METHODES

Plusieurs techniques et outils seront utilisés pour procéder à la réalisation du bilan et l'élaboration du projet professionnel :

- Passation de tests de personnalité -> Intérêts & Motivation
- Entretiens individuels

Le consultant référent assure le suivi du bilan de compétences et l'accompagnement du bénéficiaire dans la formalisation concrète de son projet en fonction des besoins identifiés. Il réalise les entretiens d'accompagnement.

La direction présente et informe le bénéficiaire sur le déroulement du bilan de compétences

DUREE TOTALE: 24 HEURES -> SOIT ENVIRON 2 MOIS
ACCOMPAGNEMENT EN CENTRE DE BILAN
18 HEURES -> 6 SEANCES DE 3 HEURES